

**Direction Générale des Douanes**



**CIRCULAIRE N° 16 6 1 /MPMB/DGD/DU 30 DEC 2013**

**(DIFFUSION GENERALE)**

**OBJET : Modification de la circulaire n° 1536 du 14 mai 2012**

**Réf: Décret n° 2011-222 du 7 septembre 2011**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que le point II-, relatif aux services rattachés au Directeur Général, de la circulaire n° 1536 du 14 mai 2012 portant organisation de la Direction Générale des Douanes est modifié comme suit:

**II- LES SERVICES RATTACHES AU DIRECTEUR GENERAL**

**II-1- La Cellule des Conseillers Techniques**

Elle comprend des Conseillers Techniques ayant rang de Directeurs d'Administration Centrale. Ils sont chargés de missions spécifiques prescrites par le Directeur Général des Douanes, notamment la sécurisation et l'amélioration des procédures douanières.

**II-2- Le Comité chargé des Reformes**

Présidé par un Conseiller Technique, il est chargé de la coordination des réformes.

**II-3- L'Unité Spéciale Lagunaire et Maritime**

Placée sous la responsabilité d'un Chef d'Unité ayant rang de Chef de brigade, elle assure:

- la surveillance des plans d'eau lagunaire et maritime;
- la police des navires;

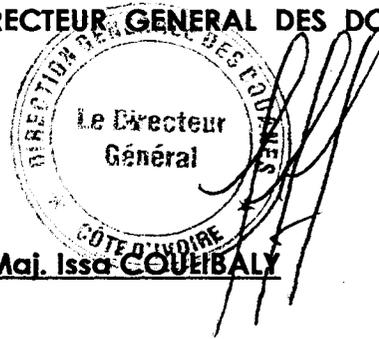
- les missions de prise en charge, de suivi et de contrôle des opérations d'avitaillement de toutes marchandises.

La présente circulaire abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Ampliations :**

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- BIVAC
- PAA
- PA San-Pedro
- Chbre Cce & Industrie
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- OIC
- FENADIS
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**



**Col-Maj. Issa COULIBALY**